

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE
EPCI**

Numéro SIRET : 20006796500034
Poste comptable :

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026**

Budget annexe : Budget Eau

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	29
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	34
A3.2 - Etalement des provisions	35
A4.1 - Equilibre des opérations financières	36
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	37
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	38
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	39
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	55
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	71
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	72
A6 - Etat des charges transférées	73
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	74

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	75
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	76
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	77
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	78
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	79
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	80
B1.7 - Etat des engagements reçus	81
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	82
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	83

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	84
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	87
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	88
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	89

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	90
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5%% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 126 043,74	4 990 077,90
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 135 965,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		5 126 043,74	5 126 043,74

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	4 400 641,16	6 265 126,72
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	471 940,58	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 392 544,98	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		6 265 126,72	6 265 126,72

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 391 170,46	11 391 170,46
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	520 850,00	0,00	707 902,58	707 902,58	707 902,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	206 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		726 850,00	0,00	927 902,58	927 902,58	927 902,58
66	Charges financières	35 700,00	0,00	27 500,00	27 500,00	27 500,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		762 550,00	0,00	955 402,58	955 402,58	955 402,58
023	Virement à la section d'investissement (6)	941 349,09		2 770 641,16	2 770 641,16	2 770 641,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 336 528,81		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 277 877,90		4 170 641,16	4 170 641,16	4 170 641,16
TOTAL		3 040 427,90	0,00	5 126 043,74	5 126 043,74	5 126 043,74

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 126 043,74
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 200 000,00	0,00	3 100 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	183 200,00	0,00	227 000,00	227 000,00	227 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 383 200,00	0,00	3 327 000,00	3 327 000,00	3 327 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 833 200,00	0,00	4 777 000,00	4 777 000,00	4 777 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	207 227,90		213 077,90	213 077,90	213 077,90
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		207 227,90		213 077,90	213 077,90	213 077,90
TOTAL		3 040 427,90	0,00	4 990 077,90	4 990 077,90	4 990 077,90

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	135 965,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 126 043,74
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	3 957 563,26
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	148 500,00	34 044,45	205 500,00	205 500,00	239 544,45
21	Immobilisations corporelles	2 760 000,00	437 896,13	2 937 063,26	2 937 063,26	3 374 959,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	450 000,00	0,00	765 000,00	765 000,00	765 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 358 500,00	471 940,58	3 907 563,26	3 907 563,26	4 379 503,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	267 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	267 000,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 625 500,00	471 940,58	4 172 563,26	4 172 563,26	4 644 503,84
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	207 227,90		213 077,90	213 077,90	213 077,90
041	Opérations patrimoniales (4)	25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	232 227,90		228 077,90	228 077,90	228 077,90
	TOTAL	3 857 727,90	471 940,58	4 400 641,16	4 400 641,16	4 872 581,74

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 392 544,98
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 265 126,72
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	80 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 474 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 554 850,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	1 864 485,56	1 864 485,56	1 864 485,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	1 864 485,56	1 864 485,56	1 864 485,56

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 554 850,00	0,00	2 079 485,56	2 079 485,56	2 079 485,56
021	Virement de la section d'exploitation (4)	941 349,09		2 770 641,16	2 770 641,16	2 770 641,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 336 528,81		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	25 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 302 877,90		4 185 641,16	4 185 641,16	4 185 641,16
TOTAL		3 857 727,90	0,00	6 265 126,72	6 265 126,72	6 265 126,72

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 265 126,72
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

3 957 563,26

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	707 902,58		707 902,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 000,00		220 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	27 500,00	0,00	27 500,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 770 641,16	2 770 641,16
	Dépenses d'exploitation – Total	955 402,58	4 170 641,16	5 126 043,74

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 126 043,74
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	213 077,90	213 077,90
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	265 000,00	0,00	265 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	239 544,45	0,00	239 544,45
21	Immobilisations corporelles (6)	3 374 959,39	0,00	3 374 959,39
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	765 000,00	15 000,00	780 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	4 644 503,84	228 077,90	4 872 581,74

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	1 392 544,98
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 265 126,72
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 100 000,00		3 100 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	227 000,00		227 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	1 450 000,00	0,00	1 450 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 777 000,00	213 077,90	4 990 077,90

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	135 965,84
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 126 043,74
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	215 000,00	0,00	215 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	15 000,00	15 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 400 000,00	1 400 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		2 770 641,16	2 770 641,16
Recettes d'investissement – Total		215 000,00	4 185 641,16	4 400 641,16

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 864 485,56
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 265 126,72
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	520 850,00	707 902,58	707 902,58
605	Achats d'eau	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
6071	Compteurs	180 000,00	180 000,00	180 000,00
611	Sous-traitance générale	124 000,00	159 000,00	159 000,00
6132	Locations immobilières	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	3 000,00	3 000,00
617	Etudes et recherches	185 000,00	172 000,00	172 000,00
618	Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6226	Honoraires	5 000,00	80 000,00	80 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	500,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	5 200,00	6 700,00	6 700,00
63512	Taxes foncières	150,00	8 202,58	8 202,58
6356	Redevances occupat° domaine public	5 000,00	5 000,00	5 000,00
63712	Redevance pour la performance des réseau	0,00	80 000,00	80 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	206 000,00	220 000,00	220 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	220 000,00	220 000,00
6218	Autre personnel extérieur	206 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		726 850,00	927 902,58	927 902,58
66	Charges financières (b) (8)	35 700,00	27 500,00	27 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 000,00	34 000,00	34 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6 300,00	-6 500,00	-6 500,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		762 550,00	955 402,58	955 402,58
023	Virement à la section d'investissement	941 349,09	2 770 641,16	2 770 641,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 336 528,81	1 400 000,00	1 400 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 336 528,81	1 400 000,00	1 400 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 277 877,90	4 170 641,16	4 170 641,16
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 277 877,90	4 170 641,16	4 170 641,16
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 040 427,90	5 126 043,74	5 126 043,74

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 126 043,74
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	13 510,62
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	20 010,62

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 200 000,00	3 100 000,00	3 100 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	0,00	3 100 000,00	3 100 000,00
70128	Autres taxes et redevances	2 200 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	183 200,00	227 000,00	227 000,00
748	Des tiers	183 200,00	227 000,00	227 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		2 383 200,00	3 327 000,00	3 327 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		2 833 200,00	4 777 000,00	4 777 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	207 227,90	213 077,90	213 077,90
747	Quote-part des sub. invest virée résul	0,00	213 077,90	213 077,90
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	207 227,90	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		207 227,90	213 077,90	213 077,90
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 040 427,90	4 990 077,90	4 990 077,90

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	135 965,84
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 126 043,74

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	148 500,00	205 500,00	205 500,00
2031	Frais d'études	148 500,00	199 500,00	199 500,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	6 000,00	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 760 000,00	2 937 063,26	2 937 063,26
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 760 000,00	2 934 963,26	2 934 963,26
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 600,00	1 600,00
2184	Mobilier	0,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	450 000,00	765 000,00	765 000,00
2313	Constructions	450 000,00	750 000,00	750 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 358 500,00	3 907 563,26	3 907 563,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
13188	des tiers	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	267 000,00	265 000,00	265 000,00
1641	Emprunts en euros	245 000,00	240 000,00	240 000,00
1678	Autres dettes condit° particulières	22 000,00	25 000,00	25 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		267 000,00	265 000,00	265 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 625 500,00	4 172 563,26	4 172 563,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	207 227,90	213 077,90	213 077,90
	Reprises sur autofinancement antérieur	207 227,90	213 077,90	213 077,90
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	45 054,00	45 054,00	45 054,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	677,00	677,00	677,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	1 543,00	1 543,00	1 543,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	28 418,00	28 418,00	28 418,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	1 778,00	1 778,00	1 778,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	3 434,00	3 434,00	3 434,00
139181	de la collectivité de rattachement	126 323,90	0,00	0,00
139188	des tiers	0,00	132 173,90	132 173,90
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	25 000,00	15 000,00	15 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	25 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		232 227,90	228 077,90	228 077,90
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 857 727,90	4 400 641,16	4 400 641,16

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	471 940,58
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 392 544,98
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 265 126,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	80 000,00	215 000,00	215 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	80 000,00	215 000,00	215 000,00
13188	des tiers	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 474 850,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 474 850,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 554 850,00	215 000,00	215 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 864 485,56	1 864 485,56
1068	Autres réserves	0,00	1 864 485,56	1 864 485,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	1 864 485,56	1 864 485,56
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 554 850,00	2 079 485,56	2 079 485,56
021	Virement de la section d'exploitation	941 349,09	2 770 641,16	2 770 641,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 336 528,81	1 400 000,00	1 400 000,00
28033	Frais d'insertion	0,00	450,00	450,00
28121	Aménagement Terrains nus	35 350,69	32 089,88	32 089,88
28131	Bâtiments	82 124,40	84 796,08	84 796,08
28153	Installations à caractère spécifique	625 998,90	699 195,70	699 195,70
28173	Constructions (mise à disposition)	21 675,00	21 675,00	21 675,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	568 424,81	561 573,34	561 573,34
28182	Matériel de transport	2 735,01	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	220,00	220,00	220,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 277 877,90	4 170 641,16	4 170 641,16
041	Opérations patrimoniales (8)	25 000,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	25 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 302 877,90	4 185 641,16	4 185 641,16
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 857 727,90	6 265 126,72	6 265 126,72

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 265 126,72
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 494 327,42									
1641 Emprunts en euros (total)					2 494 327,42									
2017009	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2013	01/01/2018	25/01/2018	385 470,08	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,800	EUR	A	P	O	A-1
2017010	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/01/2012	01/01/2018	01/02/2018	486 372,20	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2017011	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	01/01/2017	01/06/2017	277 999,14	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
2017012	CAISSE D'EPARGNE	08/01/2015	01/01/2018	25/01/2018	265 659,82	F	Taux fixe à 2.3 %	2,300	2,300	EUR	A	P	O	A-1
2019002	CAISSE D'EPARGNE	21/12/2007	01/01/2019	25/01/2019	80 000,00	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	4,750	EUR	A	P	O	A-1
2019004	CAISSE D'EPARGNE	29/11/2011	01/01/2019	25/03/2019	132 872,31	V	(Livret A(Préfixé) + 2)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,750	2,790	EUR	A	P	O	A-1
2019005	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2012	01/01/2019	25/03/2019	169 222,79	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,500	EUR	T	P	O	A-1
2019006	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2012	01/01/2019	25/03/2019	60 920,26	F	Taux fixe à 4.43 %	4,430	4,500	EUR	T	P	O	A-1
2019007	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	01/01/2019	20/03/2019	141 010,63	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1
2019008	CREDIT AGRICOLE	05/12/2013	01/01/2019	20/04/2019	70 505,32	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	3,650	EUR	A	P	O	A-1
2019010	CREDIT AGRICOLE	09/01/2012	01/01/2019	15/03/2019	90 988,50	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	0,690	0,700	EUR	T	P	O	A-1
2019012	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2017	01/01/2019	25/02/2019	333 306,37	F	Taux fixe à 1.88 %	1,880	1,890	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					275 242,54									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					275 242,54									
2012009	Agence de l'eau Seine Normandie	13/09/2012	13/09/2012	13/09/2013	20 920,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2015005	Agence de l'eau Seine Normandie	09/07/2015	09/07/2015	08/07/2016	13 047,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
2017002	Agence de l'eau Seine Normandie	21/08/2017	21/08/2017	21/08/2018	20 652,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017006	Agence de l'eau Seine Normandie	13/12/2014	01/01/2018	16/03/2018	113 986,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2017007	Agence de l'eau Seine Normandie	13/12/2014	01/01/2017	10/12/2017	19 820,52	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2018019	Agence de l'eau Seine Normandie	18/07/2018	18/07/2018	18/07/2019	54 048,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
2019003	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2019	01/01/2019	23/05/2019	32 768,42	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					2 769 569,96									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		922 837,30					235 549,89	30 228,56	0,00	13 471,50
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		922 837,30					235 549,89	30 228,56	0,00	13 471,50
2017009	N	0,00	A-1	121 253,35	2,07	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	38 920,09	4 607,63	0,00	2 911,39
2017010	N	0,00	A-1	115 147,76	1,08	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	56 304,21	5 193,16	0,00	2 425,30
2017011	N	0,00	A-1	61 063,23	1,42	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	29 858,29	2 753,95	0,00	817,02
2017012	N	0,00	A-1	111 560,05	4,07	F	Taux fixe à 2.3 %	2,300	21 309,00	2 565,88	0,00	1 931,62
2019002	N	0,00	A-1	43 190,61	11,07	F	Taux fixe à 4.75 %	4,750	2 752,99	2 051,55	0,00	1 787,40
2019004	N	0,00	A-1	76 046,42	6,23	V	(Livret A(Préfixé) + 2)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,460	9 555,40	3 392,52	0,00	1 816,50
2019005	N	0,00	A-1	43 602,63	1,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,500	21 321,15	1 580,65	0,00	13,71
2019006	N	0,00	A-1	15 697,11	1,98	F	Taux fixe à 4.43 %	4,500	7 675,60	569,04	0,00	4,94
2019007	N	0,00	A-1	47 698,37	2,22	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	15 346,25	1 740,99	0,00	918,44
2019008	N	0,00	A-1	23 849,17	2,30	F	Taux fixe à 3.65 %	3,650	7 673,13	870,49	0,00	410,02
2019010	N	0,00	A-1	14 847,82	1,21	V	(Euribor 3M + 1)-Floor -1 sur Euribor 3M	3,090	11 842,46	314,98	0,00	4,01
2019012	N	0,00	A-1	248 880,78	16,40	F	Taux fixe à 1.88 %	1,890	12 991,32	4 587,72	0,00	431,15
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		100 328,17					21 455,46	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		100 328,17					21 455,46	0,00	0,00	0,00
2012009	N	0,00	A-1	2 789,29	1,70	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 394,67	0,00	0,00	0,00
2015005	N	0,00	A-1	4 349,00	4,52	F	Taux fixe à 0 %	0,000	869,80	0,00	0,00	0,00
2017002	N	0,00	A-1	9 637,60	6,64	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 376,80	0,00	0,00	0,00
2017006	N	0,00	A-1	43 841,08	4,21	F	Taux fixe à 0 %	0,000	8 768,19	0,00	0,00	0,00
2017007	N	0,00	A-1	3 603,69	1,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 801,87	0,00	0,00	0,00
2018019	N	0,00	A-1	28 825,60	7,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 603,20	0,00	0,00	0,00
2019003	N	0,00	A-1	7 281,91	1,39	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 640,93	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 023 165,47					257 005,35	30 228,56	0,00	13 471,50

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 023 165,47	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €	1	06/10/2016
L	FRAIS INSERTION	5	01/01/2000
L	ETUDE	5	01/01/2000
L	VEHICULES LEGERS	5	01/01/2000
L	RESEAUX EAU POTABLE	50	01/01/2000
L	AUTRES TERRAINS	5	01/01/2000
L	LOGICIELS ET PROGICIELS	2	01/01/2000
L	20422	15	01/01/2000
L	PLANTATIONS	30	01/01/2000
L	MATERIEL INDUSTRIEL	5	01/01/2000
L	RESEAUX ADDUCTION EAU	50	01/01/2000
L	MATERIEL BUREAU ET MOBILIER	10	01/01/2000
L	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	40	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	01/01/2000
L	1318_25_EA	25	01/01/2022
L	13118_30_EA	30	01/01/2022
L	1312_5_EA	5	01/01/2022
L	13111_50_EA	50	01/01/2022
L	1318_40_EA	40	01/01/2022
L	1313_30_AA	30	01/01/2022
L	1316_15_AA	15	01/01/2022
L	1313_15_AA	15	01/01/2022
L	1318_30_AA	30	01/01/2022
L	1311_30_AA	30	01/01/2022
L	1311_1_AA	1	01/01/2022
L	13141_AA	0	01/01/2022
L	13111_30_AS	30	01/01/2022
L	1318_30_AS	30	01/01/2022
L	1318_10_AS	10	01/01/2022
L	13111_50_AS	50	01/01/2022
L	1312_30_HP	30	01/01/2022
L	1313_30_AS	30	01/01/2022
L	1314_50_AS	50	01/01/2022
L	13111_60_AS	60	01/01/2022
L	1315_50_AS	50	01/01/2022
L	1318_16_EA	16	01/01/2022
L	1318_30_EA	30	01/01/2022
L	1315_30_EA	30	01/01/2022
L	1314_30_EA	30	01/01/2022
L	13111_5_EA	5	01/01/2022
L	13111_15_EA	15	01/01/2022
L	13111_40_EA	40	01/01/2022
L	13111_30_EA	30	01/01/2022
L	13111_60_EA	60	01/01/2022
L	1312_40_EA	40	01/01/2022

L	1318_11_EA	11	01/01/2022
L	1318_17_EA	17	01/01/2022
L	1318_50_EA	50	01/01/2022
L	1313_30_HP	30	01/01/2022
L	1313_AA	0	01/01/2022
L	13172_AA	0	01/01/2022
L	1312_15_AA	15	01/01/2022
L	13141_15_AA	15	01/01/2022
L	1321_AA	0	01/01/2022
L	13158_15_AA	15	01/01/2022
L	1346_AA	0	01/01/2022
L	1328_AA	0	01/01/2022
L	1323_AA	0	01/01/2022
L	1313_20_AA	20	01/01/2022
L	1318_10_AA	10	01/01/2022
L	1312_30_AA	30	01/01/2022
L	1318_AA	0	01/01/2022
L	1312_1_AA	1	01/01/2022
L	1311_AA	0	01/01/2022
L	1312_15_TO	15	01/01/2022
L	1318_30_TO	30	01/01/2022
L	1312_15_TR	15	01/01/2022
L	1316_15_TR	15	01/01/2022
L	1316_5_AS	5	01/01/2022
L	1318_60_AS	60	01/01/2022
L	1313_30_EA	30	01/01/2022
L	1315_20_EA	20	01/01/2022
L	13111_EA	0	01/01/2022
L	1311_15_AA	15	01/01/2022
L	13141_30_AA	30	01/01/2022
L	1312_AA	0	01/01/2022
L	1318_10_TO	10	01/01/2022
L	1315_15_TR	15	01/01/2022
L	Autres	40	01/01/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		2 050 000,00	2 050 000,00	1 450 000,00	600 000,00
Travaux réservoirs	0,00		2 050 000,00	2 050 000,00	1 450 000,00	600 000,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		2 050 000,00	2 050 000,00	1 450 000,00	600 000,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 392 544,98	-1 392 544,98
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-471 940,58	-471 940,58
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 864 485,56	-1 864 485,56

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	1 864 485,56	1 864 485,56
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 864 485,56	-1 864 485,56
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	478 077,90	478 077,90
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 170 641,16	4 170 641,16
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 692 563,26	3 692 563,26

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		478 077,90	I 478 077,90
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		265 000,00	265 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	240 000,00	240 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	25 000,00	25 000,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		213 077,90	213 077,90
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	213 077,90	213 077,90

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 170 641,16	III 4 170 641,16
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 170 641,16	4 170 641,16
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	450,00	450,00
28121	Aménagement Terrains nus	32 089,88	32 089,88
28131	Bâtiments	84 796,08	84 796,08
28153	Installations à caractère spécifique	699 195,70	699 195,70
28173	Constructions (mise à disposition)	21 675,00	21 675,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	561 573,34	561 573,34
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	220,00	220,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	2 770 641,16	2 770 641,16

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

P0 RESSOURCES HUMAINES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	3 000,00
618	Divers	2 000,00
6256	Missions	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		3 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

P0 SERVICES ET MOYENS GENERAUX
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00
6132	Locations immobilières	2 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		3 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		3 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

PODSI
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	6 700,00
6262	Frais de télécommunications	6 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		6 700,00
<i>042</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>043</i>	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		6 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

P5ESP-URB
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	3 000,00
61551	Matériel roulant	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		3 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		3 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

POLE COMMUNICATION
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		1 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

POLE DEVELOPPEMENT
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	602 000,00
611	Sous-traitance générale	159 000,00
6071	Compteurs	180 000,00
6356	Redevances pour occupation du domaine public national	5 000,00
6257	Réceptions	5 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,)	1 000,00
617	Etudes et recherches	172 000,00
6226	Honoraires	80 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		602 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		602 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	227 000,00
748	Subvention d'exploitation des tiers	227 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		227 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		227 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

POLE FINANCES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	8 202,58
63512	Taxes foncières	8 202,58
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	34 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 000,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		42 202,58
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 400 000,00
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 770 641,16
Total des dépenses d'ordre		4 170 641,16
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		4 212 843,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	1 450 000,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	1 450 000,00
Total des recettes réelles		1 450 000,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		135 965,84
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 585 965,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

VEHICULES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	1 000,00
6135	Locations mobilières	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		1 000,00
<i>042</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>043</i>	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

P0 RESSOURCES HUMAINES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

P0 SERVICES ET MOYENS GENERAUX
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

P0DSI
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	6 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		7 600,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		7 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

P5ESP-URB
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

POLE COMMUNICATION
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

POLE DEVELOPPEMENT
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	228 952,50
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 372 859,39
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	750 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		4 351 811,89
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		4 351 811,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

POLE FINANCES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	265 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		265 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	80 904,00
041	Opérations patrimoniales	15 000,00
Total des dépenses d'ordre		95 904,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		1 392 544,98
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		1 753 448,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	215 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	1 864 485,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		2 079 485,56
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 399 550,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>15 000,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>2 770 641,16</i>
Total des recettes d'ordre		4 185 191,16
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 264 676,72

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

VEHICULES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>021</i>	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépende transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépende transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	295 144,17
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	1 278 450,56
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	1 573 594,73
Recettes réelles de fonctionnement	II	4 777 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à Place de l'Hôtel de Ville - 60321 Compiègne Cedex. Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Madame Anne-Sophie FONTAINE	
Madame Annie BARRAS	
Madame Arielle FRANÇOIS	
Madame Astrid CHOISNE	
Madame Brigitte CUGNET-WATTELET	
Madame Béatrice MARTIN	
Madame Claudine GREHAN	
Madame Cécile DAVIDOVICS	
Madame Dominique RENARD	
Madame Emma GUILBAUD	
Madame Emmanuelle BOUR	
Madame Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY	
Madame Eugénie LE QUERE	
Madame Evelyne LE CHAPPELLIER	
Madame Evelyse GUYOT	
Madame Jeanine COPIGNY	
Madame Jihade OUKADI	
Madame Justyna DEPIERRE	
Madame Marie-Françoise CASSAN	
Madame Martine MIQUEL	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Madame Michèle CAILLEUX	
Madame Patricia COLLAS	
Madame Sandrine de FIGUEIREDO	
Madame Sidonie MUSELET	
Madame Solange DUMAY	
Madame Sophie SCHWARZ	
Madame Sophie VAILLANT	
Madame Thérèse-Marie LAMARCHE	
Madame Zadiyé BLANC	
Monisuer Alain DENNEL	
Monsieur Alain DRICOURT	
Monsieur Bernard HELLAL	
Monsieur Christian TELLIER	
Monsieur Claude LEBON	
Monsieur Claude PICART	
Monsieur Daniel LECA	
Monsieur Dominique VERDRU	
Monsieur Emmanuel PASCUAL	
Monsieur Eric BERTRAND	
Monsieur Eric de VALROGER	
Monsieur Etienne DIOT	
Monsieur François GUIDET	
Monsieur Georges DIAB	
Monsieur Gilbert BOUTEILLE	
Monsieur Jean DESESSART	
Monsieur Jean-Claude CHIREUX	
Monsieur Jean-Luc MIGNARD	
Monsieur Jean-Marie LAVOISIER	
Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF	
Monsieur José SCHAMBERT	
Monsieur Joël DUPUY de MERY	
Monsieur Laurent PORTEBOIS	
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ	
Monsieur Michel ARNOULD	
Monsieur Michel DURAND	
Monsieur Nicolas COTELLE	
Monsieur Nicolas LEDAY	
Monsieur Patrick LEROUX	
Monsieur Philippe BOUCHER	
Monsieur Philippe COMMERE	
Monsieur Philippe DEBLOIS	
Monsieur Philippe MARINI	
Monsieur Philippe QUILLET	
Monsieur Pierre VATIN	
Monsieur Romaric SPIRE	
Monsieur Romuald SEELS	
Monsieur Xavier BOMBARD	
Monsieur Xavier LOUVET	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le